

Prologue.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PROLOGUE DU 21 JUIN 2018

- ADOPTION DE L'ENSEMBLE DES RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES EN AGO ET AGE, À L'EXCEPTION DE LA RÉSOLUTION PERMETTANT L'ÉMISSION D'OCABSA, CONFORMÉMENT AU SOUHAIT EXPRIMÉ PAR GEORGES SEBAN
- PROJET D'ATTRIBUTION GRATUITE DE BSA À TOUS LES ACTIONNAIRES

CESSION DU SITE HISTORIQUE DES ULIS

ELIGIBLE PEA/PME ET ENTREPRISE INNOVANTE POUR LES FCPI



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PROLOGUE DU 21 JUIN 2018

Au cours de l'assemblée générale qui s'est réunie le 21 juin 2018, le Président Directeur Général de Prologue, Georges Seban, a exposé aux actionnaires présents, l'évolution du groupe ainsi que ses perspectives.

Il a ainsi confirmé une nouvelle fois toute sa confiance dans le développement actuel des activités du groupe et notamment celles liées au marché du Cloud, qui, selon lui, pourra justifier un potentiel très élevé de valorisation du titre en bourse. Dans cette perspective, Georges Seban a indiqué que pour remercier les actionnaires de leur soutien et, afin de leur permettre de profiter à plein du potentiel de valorisation de l'action Prologue, le groupe devrait procéder prochainement à une attribution gratuite de BSA à tous les actionnaires.

Enfin, Georges Seban a également indiqué que Prologue ne procéderait plus à l'avenir à une nouvelle émission d'OCABSA, les actionnaires semblant exprimer une véritable défiance face à ce type de financement. Il a ainsi indiqué qu'à titre personnel, il voterait contre la résolution 20 présentée en AGE et destinée à permettre ce type d'opération.

A l'issue de ces échanges, l'assemblée des actionnaires est passée au vote et a adopté à une très large majorité toutes les résolutions proposées en AGO et AGE, à l'exception de la résolution 20, qui elle seule a été rejetée, conformément à la recommandation de Georges Seban.

CESSION DU SITE HISTORIQUE DES ULIS

Le groupe Prologue a signé le 22 juin 2018 une promesse de vente de ses locaux historiques situés aux Ulis. Cette promesse reste conditionnée à la réalisation des conditions suspensives dont l'obtention par l'acquéreur d'un permis de construire. La réalisation de cette opération permettra à Prologue d'une part, de réduire sensiblement ses charges annuelles liées à ces locaux et d'autre part, de percevoir une entrée nette de cash d'environ 1M€ après déduction du crédit-bail.

ELIGIBLE PEA/PME ET QUALIFICATION ENTREPRISE INNOVANTE POUR LES FCPI

Le groupe Prologue confirme disposer de la qualification Entreprise Innovante de la BPI pour les Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI).

De plus, Prologue confirme que ses titres sont éligibles au dispositif PEA-PME, conformément au décret n°2014-283 du 4 mars 2014, fixant les critères d'éligibilité des entreprises au PEA-PME.

Prologue est une société technologique spécialisée dans les logiciels, les services informatiques et la formation. Le groupe est présent en France, en Espagne, en Amérique Latine et aux Etats-Unis.

En termes d'offre, Prologue s'est positionné sur des marchés à forte valeur ajoutée comme le Cloud Computing avec sa plateforme CMP - Use It Cloud, la Dématérialisation en tant que tiers de confiance à valeur probatoire, le MRM avec sa suite logicielle Adiict. Le groupe est également l'un des leaders en France dans la formation IT & Management avec plus de 2000 cursus de formation.

Prologue est cotée sur Euronext (FR0010380626)

Nombre d'actions : 45 599 724